

Les impacts de la crise sanitaire sur le secteur culturel

Des conséquences lourdes pour les professionnels, les territoires et pour la démocratisation culturelle.

Introduction

Le secteur culturel, et en premier lieu le spectacle vivant, font partie des plus touchés par la crise actuelle. Il sera certainement l'un des derniers à reprendre, avec tous les autres lieux recevant du public. Le confinement conduit à l'annulation de la totalité des spectacles et événements pour les prochains mois. L'organisation du déconfinement restant encore floue, l'incertitude est encore maximale pour les mois qui viennent. Le secteur, comme d'autres, nécessite un soutien immédiat des pouvoirs publics. Pourvoyeur important d'emplois, il est également une force d'entraînement sur les territoires. Le risque est grand qu'après la crise, le gouvernement décide de diminuer fortement les fonds attribués à la culture sous couvert d'austérité, remettant ainsi en cause l'un des socles de la démocratie. En plus de porter atteinte à la diversité culturelle et à l'émancipation de toutes et tous, ce serait une grave erreur sur le plan économique. Éléments d'explication.

1/ Le secteur culturel en chiffres

Un secteur important et diversifié

La culture représentait en France 2,2% du PIB en 2016 soit 44,5 milliards d'euros. Certains y ajoutent également les activités indirectement culturelles qui pèsent pour environ 1% du PIB.

Il s'agit donc d'un secteur non négligeable, par comparaison l'agriculture représente environ 1,5% du PIB.

On peut considérer que le poids de la culture est légèrement sous-évalué par rapport à sa place dans l'économie car près de 20% de la production culturelle est non-marchande or cette production est évaluée de manière moins importante dans le PIB.

Au sein du secteur culturel, l'audiovisuel¹ représente la part la plus importante de la valeur ajoutée avec près de 30%, suivi par le spectacle vivant qui compte pour un peu plus de 15%. On peut citer ensuite la presse et les agences de publicité qui dépassent chacune les 11% de l'activité du secteur. Enfin, le patrimoine, l'architecture, le livre, les arts visuels et l'enseignement représentent chacun entre 5 et 10% du secteur soit entre 2 et 5 milliards d'euros de PIB.

¹ Production télévisée, cinéma et éditions de jeux vidéo

Un secteur essentiellement composé de petites structures, pourvoyeuses d'emplois

Avec ces 2,2% de PIB, les secteurs culturels employaient, en 2015, 2,4% de la population active soit 620 000 personnes.

Plus précisément, en 2010, 870 000 personnes avaient un emploi en lien avec la culture - qu'ils travaillent dans une entreprise, un établissement culturel ou non.

La culture est un secteur atypique, où se côtoient des emplois publics et de droit privé. Ainsi, le ministère de la Culture - outre ceux qui travaillent directement dans ses services pour développer les politiques publiques - emploie directement des agents travaillant dans des établissements publics (musées nationaux, monuments historiques...) ou « garantit » un nombre d'emplois au sein de ses opérateurs nationaux (Opéra de Paris, Théâtres Nationaux, INRAP...). Les collectivités territoriales emploient également des agents dans le secteur culturel : bibliothèques, opéras en région, orchestres, conservatoires...

L'essentiel des employeurs de droit privé sont des très petits établissements, notamment dans le spectacle vivant. Ainsi, en 2013, 65% des employeurs du spectacle vivant avaient une masse salariale annuelle inférieure à 30 000€. 71% de la masse salariale était concentrée dans 8% des établissements. 54% des employeurs n'avaient pas de permanent.

Certaines branches de la culture comme les entreprises artistiques et culturelles (entreprises subventionnées du spectacle vivant) sont dominées par le secteur associatif. Ainsi, 91% des employeurs de cette branche sont des associations. Ces dernières emploient 72% des salariés du secteur.

Le secteur culturel est donc le fruit d'un tissu très dense de petites structures.

La nécessité des financements publics

La création artistique ne peut être motivée par l'aspect lucratif. De plus, certains pans de la culture comme le patrimoine nous dépassent totalement par leur charge historique et l'ampleur des besoins nécessaires à leur préservation. Les financements publics sont donc indispensables au fonctionnement du secteur culturel, qu'ils relèvent de subventions directes de l'Etat et/ou des collectivités ou de dispositifs de soutien spécifiques. On peut d'ailleurs déplorer le manque d'investissements publics, par exemple sur le plan de la conservation du patrimoine. Il est évident que ce n'est pas un « loto du patrimoine » qui rapporte (en prenant de fait aux contribuables), à peine quelques dizaines de millions d'euros alors que les besoins se chiffrent en centaines de millions si ce n'est en milliards d'euros.

Au total, les dépenses publiques (ou non-dépenses comme la réduction de la TVA sur la presse ou le spectacle vivant) consacrent près de 30 milliards d'euros chaque année pour la Culture. La contribution de l'État est notamment tournée vers l'audiovisuel public, via la redevance, ou encore la presse.

La loi de Baumol, une justification économique des financements publics

Dans les années 1960, les économistes Baumol et Bowen ont mis en avant ce qui expliquait les besoins de financements publics grandissant du spectacle vivant.

Au contraire de la plupart des secteurs économiques, le spectacle vivant ne peut quasiment pas, par sa nature, connaître des gains de productivité. Pour l'illustrer, ces économistes disaient très justement : « Si, en 1780, un quatuor de musiciens avait besoin de quarante minutes pour jouer une œuvre de Mozart, aujourd'hui, quarante minutes d'exécution sont toujours nécessaires. »

Sans cette possibilité de gains de productivité, l'augmentation des coûts de production du spectacle vivant est inéluctable. Des financements publics sont donc indispensables pour éviter une augmentation des prix proportionnels à ces coûts, qui restreindrait fortement l'accès à la culture et renforcerait les visions élitistes.

Sur ces 30 milliards d'euros, près de 10 milliards sont dépensés par les collectivités territoriales même si les villes de plus de 3500 habitants assurent plus de la moitié de ces dépenses.

Si les collectivités territoriales et notamment les villes de plus de 3 500 habitants assument ces dépenses pour le monde de la culture, c'est certainement car elles ont conscience de l'effet d'entraînement de telles dépenses.

Des mécanismes de soutien à la création ont été inventés pour soutenir la création dans les secteurs marchands qui ne reçoivent pas de subventions directes. L'Association de soutien au Théâtre Privé, le Centre National de la Musique (ancien Centre National des Variétés), le Centre National de la Cinématographie perçoivent une taxe sur la billetterie et la redistribuent dans aux entreprises du secteur, pour soutenir des projets. Premier créé, le CNC a été obtenu de haute lutte, à la suite d'un mouvement social porté par la Fédération CGT Spectacle en 1946, contre les accords Blum-Byrnes. Ces derniers avaient pour objectif de liquider la dette française envers les États-Unis, avec notamment pour contrepartie la fin du régime des quotas imposés au cinéma américain depuis 1936. Il a permis de développer une production cinématographique de haut niveau.

A l'instar des événements sportifs, les événements culturels ne se cantonnent pas aux événements en eux-mêmes. Ils sont le cœur d'écosystèmes qui les débordent. En économie, on parle d'externalité positive, c'est-à-dire que l'activité culturelle produit autour d'elle, parfois même involontairement, des effets positifs.

Le patrimoine culturel français est un atout majeur sur le plan touristique par exemple. Les retombées économiques pour l'hôtellerie et la restauration sont donc très importantes. Par exemple, une étude, qui date de 1992 mais dont les résultats doivent demeurer d'actualité, montrait que 29% des participants au festival de Lorient restaient dans la région après le festival pour des raisons touristiques. Dans le même ordre d'idée, à La Rochelle, une autre étude a montré que 30 000 touristes, sans billet pour les Francofolies, venaient pour profiter de l'ambiance du festival notamment dans la ville via les spectacles de rue, sans y participer directement. Sans oublier le « tourisme d'entreprises », qui ne draine pas moins de 16 millions de visiteurs par an en France, et qui est une composante importante du tourisme culturel et des savoir-faire.

2/ La culture est un investissement

Nous avons vu que la culture produisait des effets très positifs sur l'économie, en dehors d'elle-même. En cela, même sur le plan purement comptable, la culture est bel et bien un investissement. Chaque euro investi dans la culture permet d'en générer un peu plus dans l'économie, bien que cela ne doit pas être l'objectif premier de la culture et de la création artistique.

Même l'Inspection Générale des Finances (IGF), pourtant très attachée au moindre denier public, reconnaît cela. L'IGF parle même d'un "impact substantiel".

De nombreuses études ont tenté de quantifier cet effet mais la multitude de méthodologies et d'événements étudiés ne permet pas de donner de chiffres précis.

Des effets concrets peuvent toutefois être notés.

Marciac, petite commune d'un peu plus de 1 000 habitants dans le sud-ouest de la France, est connue pour son festival de Jazz qui attire environ 200 000 visiteurs chaque année entre fin juillet et la mi-août. Ce festival s'est prolongé par l'apprentissage du jazz au collège. Cela a permis de doubler les effectifs et de sauver ce collège, menacé de fermeture. Au-delà, le festival a attiré un grand complexe d'hébergements de vacances à proximité ainsi que de nombreux restaurants et autres commerces. C'est donc sur le long terme que ce festival a permis de revitaliser cette zone rurale et d'en faire un lieu touristique incontournable.

On pourrait aussi citer le Hellfest, qui a permis de tisser des liens avec les domaines viticoles autour du festival. Au total, il y a un véritable effet d'entraînement économique des festivals.

Un facteur de réduction des inégalités territoriales

Comme le montre l'exemple de Marciac exposé précédemment, la culture est également un instrument permettant de lutter contre les inégalités territoriales. Les festivals sont particulièrement marquants sur ce point, ils permettent de drainer des activités dans des territoires ruraux qui ont tendance à être délaissés faute de politique publique adéquate. De plus, les festivals permettent de faire vivre 150 000 saisonniers par leur impact direct. Mais leur impact ne s'arrête généralement pas là.

En moyenne, un festivalier dépense 35 € en dehors du festival, dans les restaurants, commerces et hôtels par exemple. Pour les festivals ruraux, cette moyenne monte même à 65€ du fait de besoins d'hébergements plus importants. Ces festivals sont donc primordiaux pour l'équilibre économiques de ces ruralités.

De plus, il ne s'agit là que la partie visible de l'iceberg. En effet, les festivals permettent également de savoir placer certaines villes sur une carte. Ainsi, sans être aidé par sa consonance typique, qui saurait placer Carhaix-Plouguer sur une carte de France ? Grâce au festival des vieilles charrues, cette petite commune de 7 000 habitants attire chaque année environ 250 000 festivaliers soit 35 fois son nombre d'habitants.

Les festivals sont donc des épicycles autour desquels se développent un écosystème économique, en partie dépendant de ces festivals.

3/ Un secteur en danger du fait des annulations

L'annulation des tournées et des festivals fragilise tout leur écosystème

Au vu de ce constat, l'annulation annoncée d'une grande partie des festivals de cette saison risque de poser des problèmes économiques majeurs.

En effet, ce lundi 13 avril, Emmanuel Macron a annoncé que les "gros festivals" ne pourraient pas se tenir avant la mi-juillet, au minimum. Des festivals au-delà de cette date ont toutefois déjà annoncé leur annulation du fait de l'incertitude qui règne, de la préparation nécessaire à la tenue des festivals et la difficulté de faire venir les artistes. Ces derniers fonctionnent par tournée et ne peuvent pas se permettre de faire le déplacement pour un seul festival. De plus, les restrictions sur les déplacements transfrontaliers s'ajoutent à ces problèmes.

L'été regroupe $\frac{2}{3}$ des festivals, l'impact de ces mesures est donc majeur pour ce secteur. La capacité des festivals à résister à une saison blanche sera donc à surveiller de très près. Certains avancent que dans les cas d'annulation sur décision préfectorale, les assurances des plus gros festivals pourront leur permettre de passer ce cap mais cela ne vaut pas pour les plus petits. Une attention particulière est donc à leur adresser.

De plus, nous l'avons vu, les festivals, et les salariés qui travaillent pour eux, ne seront pas les seuls touchés. Tous les commerces et services qui collaborent avec les festivals sont également atteints.

On peut citer l'exemple des brasseurs, alors que la France est devenue le premier pays européen au nombre de brasseries indépendantes, ces dernières voient des opportunités de vente s'envoler avec l'annulation des festivals qui vient s'ajouter aux annulations d'événements sportifs et des fermetures des bars et restaurants.

Vivendi, symbole d'une culture à deux vitesses

Alors qu'une grande partie du secteur culturel, comme le reste de l'économie, est en grande difficulté comme nous venons de le décrire, Vivendi a jugé normal, ce 20 avril, d'augmenter les dividendes versés de 20%. Ce sont 700 millions d'euros qui vont être versés aux actionnaires du géant de l'industrie culturelle (Vivendi détient entre autres Universal, groupe Canal, Dailymotion, Editis, Gameloft, ou encore plusieurs salles de spectacles).

En plus d'être indécentes, ces dividendes sont révélateurs du fossé qui se creuse entre cette industrie culturelle purement commerciale et la culture qui ne poursuit pas de but lucratif.

Quelle réponse des pouvoirs publics ?

Afin de s'assurer que ces annulations ne portent pas atteinte à la pérennité de ces événements, des mesures de soutien public sont indispensables. Pour ces raisons, la CGT Culture (union des syndicats du ministère de la Culture) revendique un renfort de moyens humains dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles, services déconcentrés du Ministère, pour accompagner dès à présent les professionnels du spectacle vivant, en grande détresse économique.

Parmi les mesures déjà prises, le Centre National de la Musique (CNM) a annoncé la suspension de l'encaissement de la taxe sur les spectacles de musique et de variétés. Cette taxe s'élève à 3,5% du prix des billets hors TVA. Le CNM a également annoncé avoir débloqué 11,5 millions d'euros pour les entreprises du spectacle. Cela ne saurait être suffisant au vu de l'ampleur de la crise.

De plus, il est important que ces sommes soient réellement des sommes nouvellement ajoutées au financement de la culture et non pas seulement des déblocages immédiats de fonds devant être redistribués plus tard. Ainsi, la Fédération du Spectacle revendique un plan de relance dans le secteur.

De plus, nous avons vu l'importance des financements publics pour le monde de la Culture et notamment des festivals et événements locaux. Il faudra donc être vigilants que les dépenses publiques induites par la crise aujourd'hui ne se traduisent pas demain par des mesures d'austérité demain, dont la culture serait à coup sûr l'une des premières victimes.

Enfin, la précarité est omniprésente chez les travailleurs et travailleuses du monde de la culture. Le second volet de la réforme de l'assurance chômage doit fragiliser encore davantage les privés d'emplois qui ne relèvent pas du régime spécifique des intermittents du spectacle. Pour eux, plus que le report, c'est l'annulation de ce volet ainsi que le retrait du premier volet de cette réforme qui sont nécessaires. Une attention particulière doit être portée sur les intermittents et travailleurs saisonniers, privés de leur activité et des revenus qui y sont associés. La Fédération du Spectacle revendique pour les artistes et techniciens intermittents le maintien des droits après la période de confinement pour une année.

Face aux difficultés rencontrées par les professionnels du spectacle, la CGT Culture revendique des moyens supplémentaires pour les Directions Régionales des Affaires Culturelles afin d'aider tous les acteurs de la culture, y compris les collectivités, à redynamiser le droit d'accès à la culture et ainsi protéger les écosystèmes de la culture. Pour exemple, concernant la lecture publique, il faudrait une augmentation de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités afin de développer le réseau des bibliothèques, particulièrement dans les quartiers politiques de la ville, et relancer ainsi la commande publique du livre, pour soutenir les réseaux de librairie et toucher les publics les plus éloignés de la culture.

Conclusion

La culture est donc un acteur essentiel du tissu économique hexagonal et un important pourvoyeur d'emplois. La place des pouvoirs publics est déterminante dans le financement du réseau dense de structures. Chaque euro dépensé dans la culture produit également un effet d'entraînement pour le reste de l'économie, particulièrement dans les zones rurales où la place des festivals est prépondérante. Il est impératif d'augmenter les dépenses culturelles parce que la culture est essentielle à la vie collective et fondamentale à la vie économique.

Les questions en suspens (parmi beaucoup d'autres)

- La culture est aussi une affaire de coût du capital. Quand Vivendi possède l'Olympia, Lagardère le Casino de Paris et les Folies Bergères et le Bataclan, il est clair que la place de la culture « rentable » pose et posera question après le confinement. Il y a un lien à établir entre les difficultés de financement par la puissance publique et la faible imposition des grandes fortunes et groupes.
- Toutes les activités culturelles ne sont pas arrêtées aujourd'hui, et ce sont les grands groupes (Netflix, Spotify, Vivendi, Amazon...) qui profitent du confinement d'une partie de la population. Comment seront-ils mis à contribution face à la crise majeure que vit aujourd'hui le secteur ? Plus généralement, la question de la taxation des géants du numérique pour financer la culture est posée.

- Les mécanismes de soutien au secteur marchand, basés sur une taxe sur la billetterie, vont subir les contrecoups de la fermeture depuis début mars des théâtres privés, des cabarets, des salles de concerts et des cinémas... Quelle sera leur conséquence pour les productions futures ?
- France 4, menacée de disparition par la future loi sur l'audiovisuel, a montré son utilité en temps de confinement par ses programmes adressés au jeune public. Quel sera son avenir ?
- Que se passera-t-il pour les festivals dans le futur ? N'y a-t-il pas un risque que les coûts de sécurité explosent au profit de quelques entreprises, et au détriment des plus petits festivals ?
- Il y a sans doute un risque que les statuts spécifiques à la culture soient remis en cause sous couvert d'austérité ; la vigilance s'impose.
- Les exonérations fiscales dans le champ culturel sont importantes et représentent 1,5 milliards € : mécénat, restauration des monuments historiques... Il serait important de les expertiser afin de connaître leur réelle utilité sociale et économique et leur impact sur l'accès à la démocratisation culturelle.

Le risque est grand que le prix des spectacles du fait du besoin de culture subisse une augmentation, un effet d'aubaine pour les propriétaires et producteurs privés, qui pourraient par les moyens financiers qui sont les leurs garantir des lieux de spectacles « safe » avec des services à la clé. Cela aurait pour effet de vider certains lieux « associatifs » mais aussi de sélectionner le public en fonction de leur pouvoir d'achat. Une nouvelle aggravation des inégalités sociales